

Parthenay et la Gâtine vers 1100.

À la charnière des XI^{ème} et XII^{ème} siècles, la capitale de Gâtine est un centre politique important, tant les seigneurs de Parthenay marquent de leur puissance la politique du Poitou. Décrire la ville de Parthenay à cette époque est une gageure difficile tant les traces de cette période sont rares. Cependant, compte tenu de ce que l'on sait de cette époque, il est certain que la cité est alors fortement marquée par la présence du bois. Hormis le donjon qui doit être en pierre, ainsi qu'une partie du château et certaines églises, le reste de l'agglomération se compose de bâtiments de bois. Il faut imaginer des maisons comportant au mieux un muret de pierre sur lequel repose une structure de bois grossière, constituée de murs de torchis ou de pisé, recouverte d'une toiture de chaume ou de bardeau de châtaigniers, ces tuiles plates de bois particulièrement résistantes aux intempéries... mais pas au feu !

Il est probable que les maisons qui se touchent sont rares. Elles sont néanmoins regroupées par petits îlots dépendant d'un fief, le tout séparé par de très nombreuses venelles. L'emprise générale de la cité correspond pratiquement à ce qu'elle sera lorsque l'on construira les fortifications de pierre dont beaucoup nous sont parvenues. À l'époque, il est probable que la cité de Parthenay est ceinte d'un fossé et d'une levée de terre avec une forte palissade. Les quatre portes de Saint-Jacques, Bourg-Belais, Marchioux et Sépulcre, mais sous des appellations probablement différentes, doivent déjà exister. Il s'agit d'édifices essentiellement en bois. Les principaux axes de circulation sont l'actuelle rue Jean-Jaurès, la rue Louis Aguillon, la rue de la Vau-Saint-Jacques, la rue de la Saunerie. Partout ailleurs, règne un important réseau de petite ruelle que l'étude du bâti et les fouilles archéologiques mettent régulièrement au jour. Il faut imaginer une voirie constituée de chemins de terre rarement empierrés, boueux ou poussiéreux selon la saison. Les églises de Saint-Laurent, de Sainte-Croix, de Saint-Jean et de Notre-Dame de la Coudre existent déjà mais avec une architecture différente de ce que l'on connaît aujourd'hui : le siècle qui commence alors sera celui des constructions religieuses. Si les faubourgs de Saint-Paul et du Sépulcre sont déjà développés, ceux du Bourg-Belais, du Marchioux et Saint-Jacques ne comportent que quelques habitations liées au travail de la terre.

L'époque est aux petites exploitations agricoles regroupées en hameaux. Les métairies n'existent pas encore. La Gâtine est alors largement occupée par des bois et des landes de genêts et d'ajoncs. Ça et là émergent des villages aux maisons et églises essentiellement de bois, blottit parfois contre un château construit sur motte. Les archives nous font ainsi connaître : Hérisson, Verruyes, Germond, la Peyratte, Champdeniers, Gourgé, Secondigny, La Ferrière, Thénezay, Vernoux, l'Absie, Allonne, Chapelle Seguin, Lamairé, Aubigny, Mazière, Saint-Lin, ...



Parthenay au XI^{ème} siècle (essai de reconstitution).
Dessin : Albéric VERDON.

Guillaume III, seigneur de Parthenay, le premier des *Larchevêque*.

Guillaume, troisième du nom, fils de Simon II, devient seigneur de Parthenay en 1121. Dès le 28 mars de l'année suivante, sa ville tombe entre les mains de son suzerain : Guillaume le Troubadour, comte du Poitou, duc d'Aquitaine ou plus exactement, semble-t-il, entre les mains du fils de ce dernier, le futur Guillaume X, le père d'Aliénor !

Si l'on s'en tient aux archives qui nous sont parvenues, c'est la première fois que la ville de Parthenay est prise ! Si l'origine de ce conflit est restée inconnue, il est probable qu'elle trouve sa source dans le refus probable du nouveau seigneur de Parthenay de payer le droit que la coutume exige à l'occasion des successions. En effet, à chaque décès d'un seigneur, le droit poitevin exige que le revenu d'une année des biens détenus par ce seigneur soit reversé au suzerain. En d'autres termes et dans l'absolu, l'héritier ne commence à percevoir des impôts, des taxes et des « loyers » qu'un an après avoir pris possession de son domaine.

Il est également tout à fait possible que Guillaume n'ait alors pas eu les finances pour régler la somme légitimement due. En effet, le paiement de la rançon de son père, prisonnier deux ans plus tôt, n'était pas de nature à le faire « rouler sur l'or » !

Quoi qu'il en soit, à cette époque, l'occasion était trop belle pour le comte du Poitou d'assujettir une fois pour toutes les bouillants seigneurs de Parthenay qui faisaient preuve de beaucoup d'indépendance depuis un siècle.

À la chute de sa ville et pour éviter de se retrouver, comme son père, dans les geôles du château de Poitiers, Guillaume de Parthenay se réfugie chez le seigneur de Bressuire, Jean de Beaumont, tandis que sa mère, Empéria, trouve asile au château de Vouvant appartenant à Geoffroi de Rancon.

Guillaume, après le paiement de ce que la coutume exige, retrouve bientôt ses biens. Pourtant, dès 1129, Parthenay se trouve menacée d'être à nouveau assiégée, non par le duc d'Aquitaine mais par le comte d'Anjou. Le seigneur de Parthenay avait en effet pris le parti de rejoindre les rangs d'une coalition contre le jeune Geoffroy le Bel, comte d'Anjou, avec l'assentiment, semble-t-il, du comte du Poitou. Cependant, la tournure des événements n'est pas favorable aux coalisés et, après la prise du château de Thouars, le seigneur de Parthenay juge plus prudent de négocier avec le comte d'Anjou. Cela évite que la cité de Gâtine ne se retrouve une fois de plus ravagée.

Les événements qui viennent d'être évoqués sont révélateurs de la féodalité, que ce soit par les droits, la coutume, les luttes d'influence.

À la suite de ces affaires, la Gâtine va entrer dans une période de calme, une époque marquée depuis le début du siècle par la floraison d'églises neuves ou reconstruites. C'est également sous le règne de Guillaume que se déroulera l'épilogue d'un schisme que nous évoquerons dans un prochain article. Guillaume III, le premier à se faire appeler « L'Archevêque » ou « Larchevesque »..., épousera Théophanie et aura un fils, Guillaume, qui lui succédera. Il meurt avant 1140.

[\[fermer cette fenêtre\]](#)

1135 : La conversion de Guillaume X « le Toulousain » à Parthenay.

Saint Bernard est un personnage qui marque fortement l'histoire de la chrétienté. La Gâtine a eu l'honneur d'héberger à plusieurs reprises cet homme illustre à qui l'on doit la fondation de l'abbaye de Clairvaux, la prêche de la deuxième croisade, etc. Au moyen âge, deux abbayes cisterciennes se trouvaient en Gâtine, toutes deux érigées en 1120 par le moine Saint-Giraud de Salles : l'Absie et les Châtelliers. Elles hébergèrent le futur saint Bernard lors d'une affaire qui secoua fortement la chrétienté et qui s'acheva pratiquement à Parthenay : le schisme d'Anaclet.

Le 14 août 1130, au décès du pape Honorius II, deux collègues de cardinaux se forment. Le premier élit comme pape Grégoire de Saint-Ange qui prend le nom d'Innocent II ; le second élit le cardinal Pierleoni qui prend le nom d'Anaclet II. La chrétienté se retrouve alors avec deux papes ! Dès lors, c'est une lutte d'influence qui se joue entre les deux Saint-père, Bernard de Clairvaux (saint Bernard) soutenant la nomination d'Innocent II. Le comte du Poitou, Guillaume X, dit le Toulousain, soutient Anaclet II. Inlassable voyageur, orateur charismatique, le futur saint Bernard ramène peu à peu tous les grands de ce monde dans le giron d'Innocent II, tous, sauf le comte du Poitou ! Dès 1131, Bernard de Clairvaux est en Poitou et en Gâtine pour y rencontrer et tenter de convaincre le comte d'arrêter de destituer les évêques pour les remplacer par des religieux soutenant Anaclet : en vain ! Le seigneur de Parthenay semble, dès cette époque, devenir un des négociateurs qui œuvrent pour la conciliation du saint Homme et du comte. En quelque sorte, Guillaume Larchevêque, puisque c'est ainsi qu'il se fait appeler, marche sur les pas de son ancêtre Josselin, ancien archevêque de Bordeaux qui fut connu pour ses combats contre les hérésies !

C'est en 1135 et à Parthenay, qu'eut lieu la célèbre entrevue entre Bernard de Clairvaux et Guillaume X, duc d'Aquitaine et comte du Poitou, le père d'Aliénor. Là, le futur saint Bernard, accompagné des évêques de Chartres et de Poitiers, demande instamment au duc de redonner les sièges épiscopaux à ceux qui les détenaient antérieurement et d'abandonner le schisme. Après plusieurs entrevues infructueuses, se déroula la célèbre conversion :

« Saint Bernard était en train de célébrer la messe. En se retournant au moment de la consécration, il vit, le portail de l'église étant ouvert, le duc qui assistait à l'office à l'extérieur (il était excommunié). Pendant leurs entretiens, il avait pu apprécier la nature ingénue de Guillaume et, en le voyant recueilli, il eut une inspiration subite. Il prit l'hostie qu'il venait de consacrer, sortit brusquement sur le parvis et somma le duc de se soumettre à Dieu. Guillaume surpris tomba à genoux et perdit à moitié connaissance. Quand il reprit ses esprits, il accepta tout ce que Bernard exigeait de lui. »

Le lieu de cette conversion n'est pas vraiment connu : de nombreuses querelles érudites ont opposé les tenants de Notre-Dame de la Coudre à ceux de Parthenay-le-Vieux, nous y reviendrons.



Fresque de l'église Saint-Laurent qui représente la conversion.
Photo : Pierre GROUSSARD.

L'abbaye Notre-Dame de l'Absie.

Édifiée sur le flan d'un vallon, l'abbaye de l'Absie conserve des vestiges qui méritent que l'on s'y attarde, ne serait-ce que pour ses fresques.

Situé au carrefour de deux routes importantes, notamment la voie romaine de Périgueux à Nantes, l'endroit semble être donné aux moines de Noirmoutier dès le IXème siècle. Ces derniers, en fuyant les raids vikings, espéraient se mettre à l'abri des exactions imprévisibles des peuples du nord. Avec la fin de cette menace, le lieu tombe rapidement dans l'oubli. Dès les premières années du XIIème siècle, un ermite, Pierre de Bunt, vient redonner vie à ce vallon en dégagant les ruines de l'ancienne église et en restaurant l'édifice. Le VIII des ides d'avril 1120, l'endroit en érigé en abbaye par le bienheureux Giraud de Sales.

Commence alors une période de prospérité qui fera de l'abbaye de l'Absie l'une des cinq qui participeront à l'assèchement du Marais Poitevin durant le XIIIème siècle, travaux dont le souvenir transparaît aujourd'hui à travers l'existence du « canal des Cinq-Abbés ».

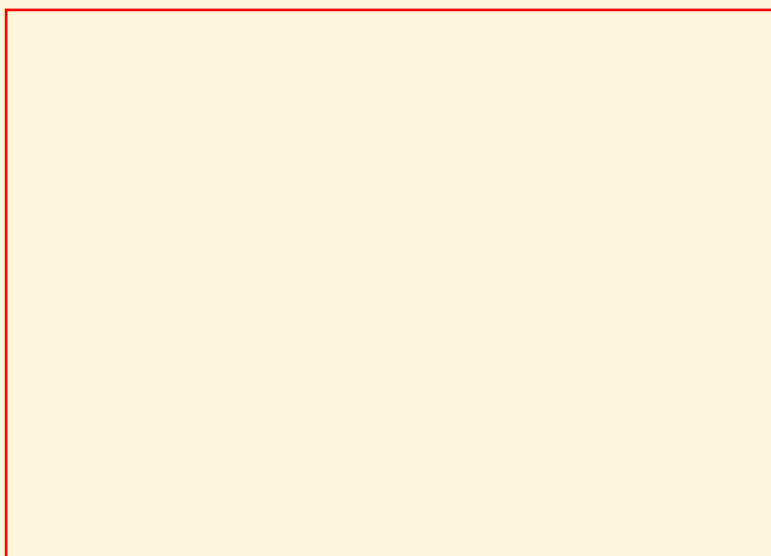
Une grande partie du monastère est reconstruite au XVème siècle et il n'est pas rare, en observant les vestiges actuels, de découvrir dans les vieux murs quelques pierres calcaires qui témoignent de l'architecture des anciens édifices romans. Les bâtiments conventuels perdurent ainsi jusqu'à la Révolution, et, comme tant d'autres monuments, les différentes parties de l'abbaye sont alors vendues au titre des biens nationaux. Commencent alors les premières démolitions...

Aujourd'hui, il reste l'église partiellement reconstruite au XIXème siècle, quelques vestiges du cloître, de la salle capitulaire et d'un dortoir, c'est deux derniers nécessitant de sérieuses restaurations. Ça et là, dans l'étendue de ce qui fut l'un des deux principaux monastères de Gâtine, se rencontrent quelques portes et fenêtres gothiques qui témoignent de l'existence des bâtiments conventuels et du logis du prieur.

L'édifice le plus important de ce qui reste de l'abbaye de l'Absie est bien sûr l'ancienne abbatiale. Si, extérieurement, l'édifice est particulièrement sobre hormis le tympan du portail qui porte les armoiries des Appelvoisin, c'est principalement l'ornementation interne qui mérite toute l'attention du visiteur.

L'église, en forme de croix latine, comporte un chœur de plan rectangulaire, un transept saillant et une nef de quatre travées sans collatéraux. Elle possède des fresques de la fin du XVème siècle qui sont plus ou moins bien conservées. Celles du chœur et du transept nord représentent une crucifixion et une résurrection du Christ à laquelle assistent des clercs, un abbé, une abbesse et un roi. Des anges présentent les instruments de la passion.

Dans la nef, un Saint-Michel terrassant le dragon a été mis au jour et de nombreux sondages montrent qu'une grande partie des murs conserve d'autres fresques. Il reste à espérer qu'un effort financier sera prochainement consenti pour que les secrets de l'abbatiale de l'Absie s'offrent au regard du public.



L'abbaye de l'Absie aujourd'hui.
Photo : Albéric VERDON.

La création des sapeurs pompiers de Parthenay.

Dans ce journal, voilà quelques temps, Yves Drillaud a retracé une partie de l'histoire des pompiers de Parthenay. En complément de son travail et pour des périodes plus anciennes, il convient d'évoquer la création de la première compagnie de sapeurs pompiers qui fut faite par arrêté préfectoral du 3 mai 1836 ; Cette unité dépendait alors de la Garde Nationale.

Après plusieurs modifications dans sa composition théorique, la compagnie comprendra effectivement un lieutenant, un sous-lieutenant, un sergent-major, deux sergents, quatre caporaux, un tambour et 22 pompiers.

L'habillement et l'armement sont à la charge de la ville jusqu'au grade de sergent-major. Les officiers sont obligés de s'équiper à leur frais. Tous les membres de cette compagnie doivent être exemptés du logement de la troupe sauf en cas de grands passages.

Le vêtement se compose d'un habit bleu, collet et parement en velours coton, revers à plastron, pantalon bleu avec bande rouge, guêtres noires pour l'hiver, pantalon blanc avec guêtres blanches pour l'été, boutons jaunes sur lequel est porté alentour « sapeur pompier » et au centre « ville de Parthenay » (Il en sera commandé 354 grands et 850 petits). Les officiers portent le même uniforme, hormis le velours qui est remplacé par de la soie.

L'équipement comprend le fusil et sa baïonnette, un casque avec crinière, plume rouge et cocarde, un baudrier noir pour le sabre et la giberne, un fourreau pour la baïonnette. De plus, la giberne est ornée d'une hache avec grenade au-dessus, écarlate au-dessous, il se trouve une bretelle noire au fusil, le sabre sans dragonne, des épaulettes de grenadier pour tous.

Le casque de pompier avec double visière, crinière et inscription, coûtait alors 13 francs. Le plumet coq rouge avec olive et laine, 7 francs. La giberne de cuir vernis anglais avec plaque dorée, 3 francs 25. Le baudrier de giberne noir valait 2 francs, et celui de sabre noir, 2 francs 40. La bretelle de fusil avec bouton revenait à 1 franc 25, et la paire d'épaulette rouge 1 franc 90. Au total l'équipement d'un pompier revenait à 30 francs 80.

La création de la compagnie de sapeurs pompiers est un fait important de l'époque. Il faut noter que la municipalité mit un point d'honneur à lui donner une belle apparence... pour la parade. En effet, dans tous ces équipements, aucun n'est adapté à la lutte contre le feu, et les archives ne semblent conserver nulle trace d'achat de seaux, haches, pompes à main....

Mentionnons toutefois que la commune avait fait déjà fait l'acquisition d'une pompe auprès d'André Lavoy, pompier mécanicien à Saumur, le 8 mai 1834. Il en coûta 1550 francs à la commune. Cette pompe posa alors le problème de son stockage puisqu'il fallait la démonter pour la rentrer ou la sortir de son local. C'est ainsi qu'en 1836, au moment de la création de la compagnie de sapeurs pompiers, elle fut remise dans la buanderie de l'ancienne mairie (ensemble de bâtiments qui se situaient sous l'actuelle place de la Mairie). Son emploi en devenait plus pratique.



Inauguration de la nouvelle caserne des sapeurs pompiers en 2004.
Photo : Pierre GROUSSARD.

La fondation de l'église Saint-Jean.

Depuis le lancement de cette rubrique, il est une église que nous n'avons jamais évoquée mais que certains historiens font pourtant remonter au IX^{ème} siècle. Tous, y compris Bélisaire Ledain, s'appuient sur les écrits du Baron Dupin qui, en l'an IX de la République, rapporte une tradition attribuant une fondation ancienne à cet édifice. Quoi qu'il en soit, il ne reste que des vestiges de ce monument, non loin de la chapelle des Cordeliers, et il est possible d'avancer que sa création se situe dans le courant du XI^{ème} siècle, à l'instar d'autres églises de Parthenay.

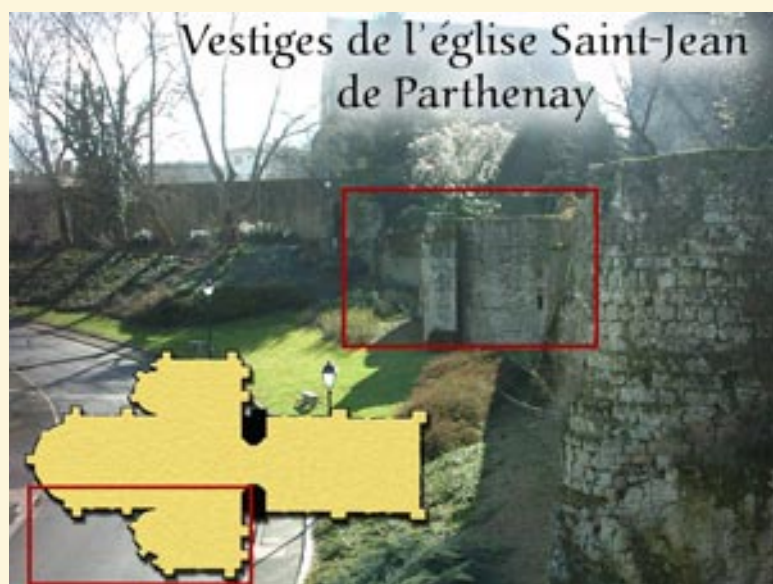
L'emplacement qu'occupe cet édifice, en bordure du plateau escarpé de Saint-Jean, n'est pas sans étonner, car, tout comme l'éperon de la citadelle qui porte le château, la pointe du plateau Saint-Jean était propice à l'élévation d'une fortification. À ce jour, aucun élément ne permet d'étayer l'hypothèse d'un fortin en ces lieux, si ce n'est la présence du toponyme « Château-Mailloche » qui pourrait remonter à l'époque gauloise.

Quoi qu'il en soit, cette église, qui est le siège de la plus vaste paroisse de Parthenay intra-muros, devient rapidement une dépendance de celle de Saint-Laurent et relève dès lors de l'abbaye de Luçon. Précisons que la quasi totalité de la Vau Saint-Jacques et l'ensemble du plateau Saint-Jean constituaient cette paroisse, l'ensemble étant séparé de celle de Saint-Laurent par l'actuelle rue Jean-Jaurès et la rue de la Saunerie.

Vendue le 12 juin 1808 à Paul Baltazar Ledain, grand-père de l'historien, l'église Saint-Jean est démolie en 1820. Bélisaire Ledain, du fait de cette filiation, ne sera jamais très prolixe quant à l'histoire de cet édifice.

À l'occasion de la vente, un plan de l'église fut dressé. Il montre un monument disproportionné : la nef ne semble compter que deux travées étroites, et, de ce fait, elle est étrangement petite par rapport au chœur et à l'imposant transept. Deux massifs de maçonneries marquent l'entrée de la croisée du transept, croisée qui supportait un clocher couvert d'ardoise en 1598. En l'absence de fouilles archéologiques, il est difficile d'expliquer l'origine de cette disproportion et il reviendra aux archéologues du futur de donner d'éventuelles explications.

Les vestiges actuels se composent de l'absidiole sud (ellipse du haut sur le plan) et d'une partie de l'abside nord qui fait partie intégrante des fortifications de la ville. À l'emplacement du transept nord existe encore un caveau voûté de 7 mètres sur 6,35 mètres, accessible par un trou d'homme. Bernard Cavaillès y a pratiqué un sondage qui permet de savoir qu'il s'agit d'un ossuaire comportant plus d'un mètre d'ossements humains recouvert de deux mètres de terre de remblais. Les tessons de céramiques trouvés à cette occasion permettent de dater ces ossements dans une fourchette de dates allant du XIII^{ème} au XV^{ème} siècles. En 1840, Appolin Briquet avait fait état de ce « charnier souterrain » qui recevait les ossements retirés du cimetière.



Les vestiges de l'église Saint-Jean et le plan de l'édifice.
Photo et montage : Albéric VERDON.

L'histoire de l'église Saint-Jean de Parthenay.

D'un point de vue historique, la paroisse Saint-Jean est particulièrement intéressante car l'église comportait de nombreuses chapelles et deux confréries que nous évoquerons dans un prochain article.

D'autre part, le parvis de l'église était le rendez-vous annuel de la distribution d'une aumône : « la charité du Trézain de saint Jean ». Cette aumône publique se faisait le 3 août, jour de l'invention de la Vraie Croix. Sa mention la plus ancienne remonte à 1404, lorsque le dernier des Archevêques, Jean II, constitua une rente pour augmenter le volume des distributions. Cette charité, qui fut un temps distribuée sous les halles de la ville, durera jusqu'en 1681, date du rattachement de la rente aux biens de l'hôpital.

Les archives qui concernent la paroisse Saint-Jean permettent de savoir que « l'enseignement » n'était pas oublié car, en 1686, deux femmes expliquent le catéchisme aux filles et le sacristain s'occupe des garçons.

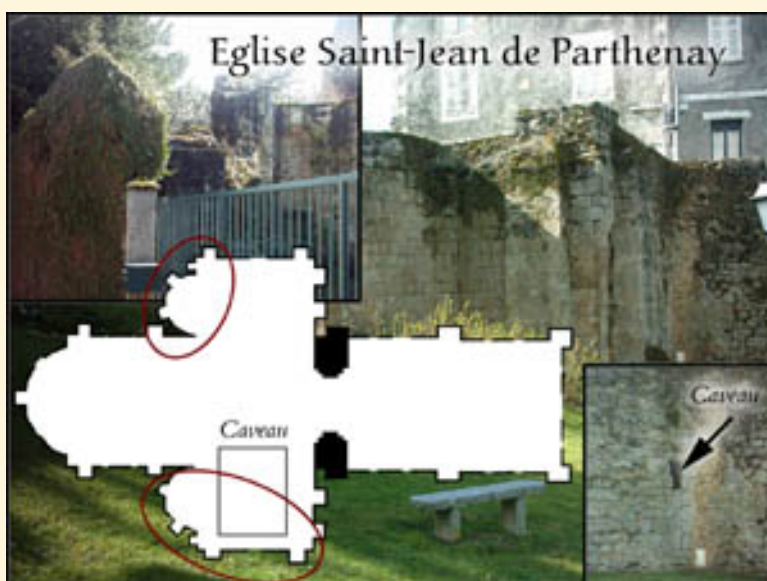
Ces mêmes archives nous renseignent quant à l'architecture et au mobilier de l'église. C'est ainsi que l'on apprend que par marché du 28 juin 1671, Jean Duc, maître verrier et Mathurin Bazille, maçon, tous deux de Parthenay, se chargent de transporter « un grand vitrail où est figuré le Crucifix » qui se trouvait derrière le maître autel pour le placer dans la fenêtre de la façade.

Une visite de 1731 nous apprend que l'église est en bon état, qu'elle est voûtée et qu'elle possède un clocher sur la nef, avec quatre cloches. Le mobilier liturgique comprend un tabernacle en bois, un soleil (ostensoir), deux ciboires, deux calices, un marbre au devant de l'autel, deux autels portatifs, douze nappes d'autel, un grand tapis à l'autel, six chandeliers de cuivre, dix nappes de communion, une paire de burettes en argent doré, une autre en étain, une lampe en cuivre, deux dais, deux bénitiers, croix à tous les autels, confessionnal, une lanterne pour accompagner le saint Sacrement en dehors, vingt devants d'autel, dix chasubles, trois chapes, cinq aubes, une croix processionnelle en argent, un encensoir en cuivre, deux éteignoirs et une navette. Le cimetière comportait une croix.

Trois ans plus tard, une travée de l'église s'écroule et les célébrations se font dès lors dans la chapelle des Cordeliers, et ce, jusqu'en 1748, date des travaux (les devis avaient été dressés en 1741 !).

À la Révolution, les objets précieux partent à l'hôtel des monnaies de La Rochelle pour y être fondues : un encensoir, une navette et une chaîne, deux burettes en argent doré, une croix processionnelle avec son bâton, deux calices et leur patène, un soleil, un ciboire, et une custode. Les cloches subissent le même sort.

À cette même période, le retable en bois sculpté qui représente la décollation de saint Jean-Baptiste est installé à l'église de Lhoumois. Mentionné en 1888, J. R. Colle fait l'écho de sa disparition en 1948. Il semble que c'est ce retable dont il est question dans un acte de 1653, acte par lequel Nicolas Poiret, d'Oiron, s'engage à dorer et enrichir de couleurs le grand autel Saint-Jean-Baptiste.



Les vestiges de l'église Saint-Jean et le plan de l'édifice.
Photo et montage : Albéric VERDON.

Les chapelles de l'église Saint-Jean de Parthenay.

C'est souvent à travers des actes faisant état de la création de chapelles que nous connaissons l'histoire des églises, et, de ce point de vue, on peut dire que celle de Saint-Jean est exceptionnellement riche ! La plus vieille mention de cet édifice concerne une fondation pieuse à la chapelle Saint-Michel et Sainte-Catherine. Nous sommes en 1350 et c'est Jean Guichard et Marie de Brenezay qui en sont responsables. La chapelle en question ne sera plus jamais citée.

En 1391, c'est de la chapelle Saint-Anthoine dont il est question. Elle est desservie par Johan Fournier et, comme la précédente, les archives restent muettes dans les siècles qui suivent.

L'histoire de la chapelle qui suit est par contre bien plus riche. Il s'agit de celle de Saint-Nicolas, citée en 1418. Elle est associée à une confrérie qui finira par faire construire un édifice du même nom dans la rue de la Vau Saint-Jacques. Nous y consacrerons un article spécifique.

Les autels de Saint-Eutrope et de Saint-Maixent sont cités en 1464. Si, ce dernier n'est plus jamais mentionné, celui de Saint-Eutrope nous est connu jusqu'en 1598, époque où un laïc s'est emparé des revenus qui y étaient associés.

En 1515, date ancrée dans toutes les mémoires, on fonde la chapelle de la Trinité qui est régulièrement citée jusqu'en 1660 avant de disparaître.

Vient ensuite la fondation des chapelles Saint-Jacques et Saint-Mathurin par Perrette Poictevyn en 1520. Toutes deux nous sont connues jusqu'à la Révolution.

Comme dans le cas de l'autel de Saint-Eutrope, les biens de la chapelle de Paizay sont accaparés par un laïc à la date de 1598, un huguenot plus exactement. C'est d'ailleurs les périodes troubles qui sont à l'origine de la disparition des biens associés aux fondations pieuses.

Profitons de la fondation de la chapelle Saint-Pierre par Pierre France en 1675 à l'autel de Saint-Fiacre, pour évoquer la nature des biens cédés. Il s'agit essentiellement de rentes annuelles : 28 boisseaux de seigle, 15 boisseaux d'avoine, 24 sols 6 deniers en argent, 3 chapons, 6 fromages, la moitié d'un chevreau à prendre sur le tènement du *Fontenias* paroisse de *Saint-Georges de Noyée*, 6 boisseaux de *bailliarge* à prendre sur la métairie des *Gymetures* paroisse de Bord, 5 livres sur une maison sise au faubourg Saint-Paul.

Quelques années plus tard, en 1622 exactement, un acte fait état de la chapelle de la Sainte-Vierge ou de Sainte-Marguerite. On trouve aussi la mention de l'autel Notre-Dame l'année suivante et l'ensemble sera connu jusqu'en 1790.

Pour terminer cette évocation des autels et chapelles, il convient de citer un acte de 1731. Dans l'église, du côté de l'évangile, se trouvent alors les chapelles de la Vierge, de Saint-Fiacre et de Saint-Sébastien. Du côté de l'épître (sud), se trouvent les chapelles de « l'Ecce homo », de Notre-Dame-de-Pitié, des Trois-Rois et de Sainte-Marguerite. Une confrérie de Saint-Sébastien est également mentionnée. Cette dernière nous est connue dès 1675 et se trouvait en relation avec l'autel du même nom.



Les vestiges de l'église Saint-Jean et le plan de l'édifice.
Photo et montage : Albéric VERDON.

[\[fermer cette fenêtre\]](#)

Les fondations pieuses à l'église Saint-Jean de Parthenay.

Les nombreuses fondations pieuses qui ont été faites à l'église de Saint-Jean permettent de se faire une idée des motifs qui incitaient nos ancêtres à effectuer cette démarche. Commençons par les testaments de deux prêtres.

En 1486, Denis Briault donne à la fabrique de Saint-Jean la rente de 2 sols 6 deniers à prendre sur ses biens pour qu'à chaque jour de Toussaint, il soit dit un *nerecorderis* sur sa sépulture et sur celles de ses amis.

Pierre Charpentier, lui, est plus exigeant. Dans son testament de 1657, il lègue 36 livres de rente foncière à prendre sur ses biens. En contrepartie, il demande à ce que soient célébrés divers services : « *vespres, la vigille de la feste des Bien heureux apostres saint Pierre et saint Paul et matine le jour de la dite feste et une première messe et la grande à son heure ordinaire et observer les seremonie d'une feste de première classe ainsy que notre Sainte église nous commande [...] faire sonner les dites vespres tant première que seconde, matine et grande messe comme il a de coutume de l'observer au jour de saint Jean* ». Notre prêtre demande également qu'il soit dit trois grandes messes le lendemain de la fête de saint Pierre et saint Paul pour honorer le saint Esprit, « *le très saint et auguste sacrement de l'autel* », et célébrer le requiem. Une partie de l'argent doit également servir à « *l'entretien de la Lampe de la dite Eglise de Saint-Jean afin qu'elle brule à perpétuité jour et nuit devant la majesté de mon Dieu, résident reellement et corporellement sur nos autels et aussi pour fournir de deux cierges, lors qu'on portera le tres Saint Sacrement de l'autel chez les malades* ».

La nature des souhaits exprimés par ce prêtre est bien évidemment exceptionnelle. Pour le commun des mortels, qui décidait de léguer une rente pour le salut de son âme, les demandes étaient plus simples. Perrette Poictevy, que nous avons évoquée dans un article précédant, souhaite que l'on dise deux messes chaque semaine le « *lundy des trepassés et le vendredy de la croix avec levangille de la passion* ».

Olivier Senné, en 1639, demande à être enterré avec ses père et mère dans l'église. Il lègue une rente de « *4 septiers et demy de bled seigle* » pour « *faire prier Dieu pour le salut de mon ame et de celle de la dite Blaye ma femme et de celles de mes défunts pere et mere parans et amis trepassés* ».

En 1623, Claude Couturer, fille d'un ancien notaire de Parthenay, demande que chaque mercredi soit dite une messe des trépassée sur l'autel de Notre-Dame associée à un « *nerecorderis sur chacune fosse des dits défunts* ».

Nous terminerons cet article par un extrait du testament de Marguerite Pellerin, dressé en 1622. « *Item je veut et ordonne que le dit annuel finy il soit dit et celebrés perpetuellement à jamais une fois la semaine, à pareil jour de mon trepas et decés une messe à lautel au devant lequel mon corps sera en sepulturé pour le salut et repos de mon ame et des ames de mes defunts pere et mere parans et amis trepassés, et que à la fin de la dite messe, il soit dit un nerecorderis sur ma fosse* ».

C'est ainsi que nos anciens espéraient ne pas tomber dans l'oubli du souvenir de Dieu.



Les vestiges de l'église Saint-Jean et le plan de l'édifice.
Photo et montage : Albéric VERDON.

Les chapiteaux de l'église Saint-Jean de Parthenay.

Nous avons déjà longuement évoqué diverses facettes de l'histoire de l'église Saint-Jean. Nous terminerons cette série d'articles en traitant des chapiteaux, seuls vestiges témoignant de la richesse de ce monument disparu.

Si ces sculptures n'ont pas acquis la notoriété de celles de Notre-Dame de la Coudre, il n'en demeure pas moins qu'elles attirèrent l'attention des éminents spécialistes du XIX^{ème} siècle.

Rappelons qu'à la Révolution, l'église Saint-Jean est en mauvais état et qu'elle sert d'entrepôt pour le bois de chauffage des troupes. En 1806, elle est donnée à la fabrique de Sainte-Croix dont les administrateurs considèrent rapidement que son entretien est trop coûteux. Dès lors, et malgré les réticences de l'évêque, elle est mise en vente et achetée 1700 francs, le 12 juin 1808, par Paul Baltazar Ledain. C'est en 1820 qu'elle est démolie et que ses pierres servent à diverses constructions. Il est largement avéré que certains murs des maisons de Parthenay comportent des éléments qui proviennent de cette église. La trace la plus visible de l'emploi de ces matériaux se trouve dans le mur de clôture qui borde le côté nord-est de la rue du Puits Saint-Jean, non loin des vestiges de notre église. Là, l'observateur averti n'a pas de mal à reconnaître des morceaux de piliers calcaires et autres pierres taillées. Non loin, nous avons trouvé un fragment de colonnette avec des traces de peintures rouges, témoignage de la décoration de cette église.

En 1840, alors que se tient à Niort un congrès de la Société Française d'Archéologie, Arcisse de Caumont, éminent spécialiste de l'art roman, effectue une visite de la ville. Il s'intéresse bien évidemment à ses riches monuments, et, plus tard, lors d'une des nombreuses discussions qui sont tenues durant le congrès, déclare : « J'ai vu à Parthenay des chapiteaux d'une grande élégance, provenant de l'église Saint-Jean ». Il les décrit comme étant composés de feuillages ornés de perles, à l'image de ceux qu'il a rencontrés à Échiré. Il annonce également qu'il en a acheté un. Ce dernier représente une femme tenant des objets ronds dans chacune de ses mains, ces objets étant considérés comme des hosties.

Le congrès terminé, A. de Caumont emmène le chapiteau chez lui et le dépose au musée de Normandie, à Caen. Un siècle plus tard, le chapiteau de Saint-Jean de Parthenay, sagement rangé dans les réserves du musée, subit malencontreusement les affres des bombardements et perd une partie de son intégrité. Voilà quelques années, lors d'une exposition sur Saint-Jean, madame Cavaillès a fait revenir ce chapiteau dans sa ville natale. Il est encore exposé au musée.

Les autres chapiteaux examinés par Arcisse de Caumont nous sont connus par une série de dessins exécutés par Georges Turpin, et par quelques clichés qui sont conservés aux archives départementales. En tout, moins d'une dizaine de sculptures. Nous ne savons pas grand chose de leur devenir, mais il semble que certains chapiteaux se trouvent au dépôt lapidaire du musée de Parthenay.



Les chapiteaux de l'église Saint-Jean d'après des dessins de Georges TURPIN.
Montage : Albéric VERDON.